

Belgium-Orcq: Miscellaneous software development services and computer systems

OJ S 71/2020 09/04/2020

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Zone de secours de Wallonie Picarde

Postal address: Chaussée de Lille 422C

Town: Orcq

NUTS code: BE327 Arr. Tournai

Postal code: 7501

Country: Belgium

Contact person: Madame Noémie de Caluwé

E-mail: cmp@zswapi.be

Telephone: +32 69580895

Internet address(es):Main address: www.zswapi.be**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/75/17J/2020>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local agency/office

I.5. Main activity

Public order and safety

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Solution intégrée de gestion des opérations de secours

Reference number: 2020 -009

II.1.2. Main CPV code

72212900 Miscellaneous software development services and computer systems

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Voir II.2.4.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE327 Arr. Tournai

Main site or place of performance: Zone de secours de Wallonie Picarde, Chaussée de Lille, 422C à 7501 Orcq.

II.2.4. Description of the procurement

La Zone de secours Wallonie Picarde recherche une solution intégrée de gestion des opérations de secours afin de:

- réceptionner et gérer les demandes d'interventions et de renforts venant entre autres d'un centre d'appel d'urgence 112, d'intervenants de la zone, d'une autre Zone de secours, d'un citoyen... Ces demandes peuvent être transmises par un fichier informatique de type XML, un appel téléphonique, un guichet électronique (e-locket), une communication radio;
 - réaliser des propositions d'envoi de moyens respectant les règles de l'aide adéquate la plus rapide (AA+R) en se basant sur l'adresse d'intervention, le type d'intervention et la disponibilité des moyens humains et matériels;
 - alerter des moyens humains ou matériel de manière automatisée ou manuelle par au moins les moyens suivants: paging, SMS, SDS, public address (PA), interface informatique, système tiers d'alerte de masse (via Webservice), application smartphone;
 - gérer la disponibilité des moyens humains et matériels, tant pour les professionnels que pour les volontaires;
 - rappeler du personnel disponible;
 - appuyer les opérations de secours;
 - assurer l'enregistrement automatique et manuel de données liées à l'intervention: timing des moyens, qualité et quantité des moyens, personnels présent, note des actions (main courante) du dispatcher, du chef des opérations;
 - permettre la rédaction d'un rapport d'intervention selon le modèle du SPF intérieur en reprenant les données précédemment enregistrées en s'assurant d'un trajet d'approbation préétabli;
 - permettre la consultation, gestion et archivage des rapports d'intervention;
 - disposer des données nécessaires aux analyses statistiques de l'activité opérationnelle de la zone;
 - disposer d'un outil de supervision temps réel de la disponibilité des moyens de la zone de manière globale, par poste ou par type;
 - mesurer la disponibilité des moyens humains et matériels;
 - diffuser et afficher des informations à destination du personnel opérationnel (sms, paging, écrans d'affichage, page web...).
- [À titre informatif] Ne font pas l'objet du présent marché et sont mis à disposition par la Zone de Secours Wallonie Picarde:
- les postes clients;
 - les tablettes embarquées;
 - les TV LCD pour l'affichage distant;
 - l'infrastructure réseau local (LAN) des postes de secours;
 - l'infrastructure VOIP interne à la Zone de secours;

- les éventuels équipements de communication TETRA devant être connecté au réseau Astrid;
- les éventuels équipements de communication réseau devant être connecté à l'infrastructure Astrid;
- les équipements relatifs au public adress (PA) dans les postes de secours.

I.1.2 Lieux des prestations

La liste des lieux des prestations est reprise sous la rubrique « III.3 Description synthétique du fonctionnement de la Zone ». Cette liste est exhaustive au moment de la publication du présent marché mais peut être amenée à évoluer.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Options / Weighting: 35

Quality criterion - Name: Critères divers / Weighting: 65

Quality criterion - Name: Ergonomie / Weighting: 100

Quality criterion - Name: Durée d'engagement / Weighting: 25

Quality criterion - Name: Délai de garantie des équipements / Weighting: 25

Price - Weighting: 250

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 36

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Début de marché. Le présent marché commencera un mois après la notification de l'attribution par recommandé à l'adjudicataire. À compter de cette date, les délais de déploiement de la solution de base et des solutions complémentaires commenceront à courir.

Transition en fin de marché. Outre la reconduction possible de trois années supplémentaires (voir documents du marché).

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Options autorisées (dans le cadre du présent marché, le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de commander les options suivantes:

- outil SITAC;
- enregistrement radio;
- enregistrement téléphonique;
- pilotage des radios;
- alerte des moyens extra-zonaux ou frontaliers.

Chaque option ci-dessus est reprise en critère d'attribution sous le critère no 2: options.

Options exigées (1 option obligatoire: par le Pouvoir adjudicateur: hébergement de la solution externalisé), options libres (les options libres sont permises).

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles soixante-sept à soixante-neuf de la loi du 17.6.2016.

I.7.1 Motifs d'exclusion. Le simple fait d'introduire son offre constitue une déclaration implicite sur l'honneur que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion figurant ci-dessous. Cela ne dispense en aucun cas le soumissionnaire de rendre la déclaration sur l'honneur présente dans le DUME valablement datée et signée.

Lorsque le soumissionnaire se trouve dans un cas d'exclusion et qu'il fait valoir des mesures correctrices conformément à l'article soixante-dix de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics, la déclaration implicite sur l'honneur ne porte pas sur des éléments qui ont trait au motif d'exclusion concerné. Dans ce cas, le soumissionnaire produit la description écrite des mesures prises.

Premier motif d'exclusion. Conformément à l'article soixante-sept de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics et à l'article soixante-et-un de l'Arrêté royal du 17.4.2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, est exclu, à quelque stade que ce soit de la procédure de passation, le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'une de infractions suivantes:

- la participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal ou à l'article deux de la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24.10.2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée;
- la corruption, telle que définie aux articles deux-cent-quarante-six et deux-cent-cinquante du Code pénal ou à l'article trois de la convention relative à la lutte contre la corruption impliquant des fonctionnaires des Communautés européennes ou des fonctionnaires des Etats membres de l'Union européenne ou à l'article 2.1, de la décision-cadre 2003/568/JAI du Conseil du 22.7.2003 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur privé;
- la fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, approuvée par la loi du 17.2.2002;
- les infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes, telles que définies à l'article cent-trente-sept du Code pénal, aux articles premier ou trois de la décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 3.6.2002 relative à la lutte contre le terrorisme, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction telles que qu'elles sont visées à l'article quatre de ladite décision-cadre;
- le blanchiment de capitaux ou financement de terrorisme tels que tel que définis à l'article cinq de la loi du 11.1.1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ou à l'article premier de la Directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26.10.2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme;
- le travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains définis à l'article quatre-cent-trente-trois quinquies du Code pénal ou à l'article deux de la Directive 2011/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 5.4.2011 concernant la prévention de la traite des êtres

humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et remplaçant la décision cadre 2002/629/JAI du Conseil;

— l'occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal au sens de l'article 35/7 de la loi du 12.4.1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs ou au sens de la loi du 30.4.1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.

Deuxième motif d'exclusion. Conformément à l'article soixante-huit de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics et...(voir documents du marché).

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants: pour le présent marché, une liste des principaux services de solution intégrée de gestion auprès de trois entreprises au moins, effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire cible. Les services sont démontrés par des attestations émises ou contresignées par l'autorité compétente ou, à défaut, simplement par une déclaration du prestataire de services.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Au moins une de ces références doit porter sur des services pour deux-cent personnes minimum et dont le montant annuel était d'au moins 200.000,00 EUR TVAC.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 25/05/2020 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 22/09/2020

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 25/05/2020 Local time: 10:00

Place:

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre: 29.4.2020 à 14.00. Réunion d'explications du CSC. Sous peine de nullité de son offre, le soumissionnaire est tenu de participer à la réunion d'explications concernant le présent cahier spécial des charges le 29.4.2020 à 14h00 à la Zone de Secours, Chaussée de Lille 422C à 7501 Orcq, ou si la situation sanitaire l'exige, par vidéoconférence. Compte tenu des mesures d'urgence actuellement adoptées par le Gouvernement en vue de limiter la propagation du coronavirus COVID-19, la réunion d'explications du présent Cahier Spécial des charges pourra le cas échéant s'effectuer par le biais d'une vidéoconférence. Dans ce contexte, chaque soumissionnaire est tenu de se manifester par e-mail (mathieu.delneste@zswapi.be) au pouvoir adjudicateur pour le 27.4.2020) au plus tard afin de pouvoir organiser ladite vidéoconférence. Le pouvoir adjudicateur communiquera les modalités de participation à la réunion d'explications et testera la connexion le 28.4.2020 à 14h00. Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat
Postal address: Rue de la Science 33
Town: Bruxelles
Postal code: 1040
Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

06/04/2020